



OPEN FEMINA DU LUBERON

2ème EDITION

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Club Sportif Pertuisien organise le dimanche 4 juin 2017, avec le concours de la Commission féminine de la Ligue PACA, la deuxième édition de l'Open Femina du Luberon.

Cette compétition, non homologuée, se disputera en simple et en double, à la Halle des Sports de Pertuis, avenue de Verdun.

Le pointage des joueuses s'effectuera à partir de 9h30 pour un début de compétition à 10h00.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Le tournoi est ouvert à toutes les féminines licenciées traditionnelles, promotionnelles ou en activité « Loisirs » des clubs de la Ligue PACA, et quelles que soient leur catégorie d'âge et de classement.

ARTICLE 3 : TABLEAUX

Le tournoi comporte quatre tableaux :

- Tableau A : joueuses « Loisirs » et licenciées promotionnelles
- Tableau B : joueuses licenciées – Classement < 700 points
- Tableau C : joueuses licenciées – Classement > 700 points
- Tableau D : double dames (1 joueuse licenciée + 1 joueuse « loisirs » ou licenciée promotionnelle)

Pour les tableaux B et C, les points pris en compte sont ceux de la deuxième phase 2016/2017.

Les joueuses du tableau A sont automatiquement inscrites également dans le tableau B

Les joueuses du tableau B sont automatiquement inscrites également dans le tableau C

L'inscription pour le tableau D sera prise sur place, le jour du tournoi.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT

Dans le tableau A, les joueuses seront réparties en poule de 3 ou 4 joueuses, par tirage au sort. Les 2 premières de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant qui se déroulera par élimination directe.

Dans les tableaux B et C, les joueuses seront réparties en poule de 3 ou 4 joueuses, en tenant compte des points classement et en cas d'égalité par tirage au sort. Les 2 premières de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant qui se déroulera par élimination directe.

Dans les tableaux A, B et C, les joueuses éliminées du tableau principal disputeront des matchs de classement.

Le tableau D se déroulera par élimination directe.

Toutes les parties se joueront en 3 sets gagnants.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

Les participantes s'engagent à arbitrer les parties à la demande du juge-arbitre.

ARTICLE 6 : BALLEES

Les balles, blanches ou orange, seront fournies par les participantes.

ARTICLE 7 : BUVETTE

Il n'y aura pas d'interruption pendant toute la durée du tournoi ; une buvette sera à votre disposition toute la journée.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS

Les engagements seront pris jusqu'au **mercredi 31 mai 2017 au soir**, par téléphone ou par mail auprès de Fabienne Vagner ou sur le site du club www.pertuis-tennisdetable.fr

Téléphone : **06 28 57 18 96**

Mail : **fsvagner@yahoo.fr**

L'engagement est fixé à la somme forfaitaire de 8€/personne pour la journée.

Le tournoi est limité à 48 joueuses ; si ce chiffre était atteint, l'organisateur serait amené à clore les inscriptions avant la date prévue ci-dessus et en aviserait les Clubs concernés.
